

2011



- AÉROSPATIAL
- DOMAINE MARITIME ET SOUS-MARIN
- EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
- SÉCURITÉ NUMÉRIQUE
- TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION



FCPI

INNOVATION
STRATÉGIQUE

Code ISIN : FR0010992941

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

Durée de blocage de 6 ans minimum pouvant aller jusqu'à 8 ans maximum
sur décision de la société de gestion (soit au maximum jusqu'au 30 avril 2019)



CALAO
FINANCE

WWW.CALAOFINANCE.COM

FCPI

INNOVATION STRATÉGIQUE

Les technologies stratégiques selon CALAO Finance

Le **FCPI Innovation Stratégique** est investi à 80% dans des PME françaises et européennes qui disposent d'un savoir-faire et d'une légitimité forte sur cinq secteurs de pointes, constituant un univers d'investissement large pour le fonds : **Aéronautique et Spatial, Domaine Maritime et Sous-Marin, Efficacité Energétique, Sécurité Numérique et Technologies de l'Information.**

Les PME suivies par le **FCPI Innovation Stratégique** se situent sur des marchés mondiaux avec de fortes perspectives de croissance. Les applications développées par les entreprises de ces secteurs ont notamment comme caractéristiques communes de **permettre de véritables ruptures ou des sauts significatifs dans les activités économiques** au niveau du fonctionnement des entreprises (organisation, production, service...) et de l'offre au consommateur, ainsi qu'une forte **dimension exportatrice**.

Certaines des applications développées par ces PME contribuent à **la préservation de l'environnement**, comme cela a été souligné dans les travaux des Etats Généraux de l'Industrie en 2010. D'autres technologies, compte tenu de la convergence peuvent **concerner à la fois le secteur civil et le secteur de la défense** (par exemple dans le domaine aérospatial et de la sécurité numérique), elles sont alors dites « **duales** ». Cette caractéristique explique la présence d'experts sectoriels techniques, précédemment hauts fonctionnaires de la Défense, au sein de l'équipe de CALAO Finance. Ainsi, **ces technologies recèlent une dimension stratégique**, en termes de développement, pour l'économie et l'emploi.

Le **FCPI Innovation Stratégique** investira dans des PME françaises et européennes qui ont, selon CALAO Finance, de véritables atouts sur ces cinq grands domaines, compte tenu de leur expertise et de leur légitimité.

Le FCPI Innovation Stratégique investira dans cinq domaines d'activités de pointe :

- **Aérospatial** : les systèmes embarqués, l'imagerie et la vision, les matériaux composites hautes performances...
- **Domaine maritime et sous-marin** : la robotique, les systèmes de dépollution, l'aquaculture, les technologies hydroliennes...
- **Efficacité énergétique** : les équipements électriques, les bâtiments intelligents, la valorisation des déchets...
- **Sécurité numérique** : la cryptographie, les systèmes de contrôle d'accès, les solutions de transfert de données...
- **Technologies de l'information** : les systèmes de télécommunication, les solutions d'infrastructures, les services informatiques et les logiciels...

Les investissements réalisés dans ces domaines d'activités porteurs comportent néanmoins un risque de perte en capital. Rien ne garantit que les sommes investies seront recouvrées. L'investisseur doit donc évaluer les risques détaillés dans la notice d'information, avant d'investir dans le Fonds.



Quelques repères sur les secteurs suivis par le FCPI Innovation Stratégique

A titre d'illustration sur le développement des **technologies spatiales et d'information**, l'essor des systèmes de télécommunication type TV HD et des besoins en imagerie terrestre croissants (Source : Idate) devraient conduire à une augmentation de 50% du nombre de satellites lancés sur les dix prochaines années (Source : Euroconsult).

Le secteur maritime connaît de très forts développements, notamment le recours croissant à l'utilisation des ressources sous-marines, telles que l'aquaculture ou l'énergie hydraulique. La France en est un des principaux acteurs avec 11 millions de kilomètres carrés d'espace maritime, soit le deuxième espace maritime mondial après les Etats-Unis (Source : Livre Bleu / Premier Ministre).

Le secteur de **l'efficacité énergétique** connaît une forte accélération au niveau mondial : il devrait plus que doubler dans les quatre prochaines années et passer de 70 milliards \$ à 171 milliards \$ à l'horizon de 2014 (Source : Zpryme). La France sera

largement concernée. En effet, contrairement aux idées reçues, le bâtiment résidentiel ou tertiaire reste toujours bien plus consommateur d'énergie en 2009 : 66,4 millions de tonnes d'équivalent pétrole, contre seulement 33,4 millions de tonnes pour l'industrie, et 49,8 millions de tonnes pour le transport (Source : Commissariat Général au Développement Durable). Les bouleversements géopolitiques et les conséquences des catastrophes naturelles qui marquent le début de l'année 2011, ne feront que renforcer le caractère stratégique de ce secteur.

La sécurité numérique représente un marché de 10 milliards € en France en 2009 avec une croissance régulièrement en hausse : 8% en moyenne par an depuis plus de 5 ans (Source : Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication).

Les éléments statistiques des secteurs visés ne préjugent pas de la performance des entreprises.

L'accompagnement des participations : intelligence économique et développement durable

CALAO Finance apporte un accompagnement spécifique à ses participations, en les aidant à développer la pratique de l'intelligence économique et l'application des critères ESG (environnement, social et gouvernance). Ces deux paramètres sont des facteurs clés, selon CALAO Finance, pour le développement d'une entreprise.

L'intelligence économique se définit comme « la maîtrise et la protection de l'information stratégique pour tout acteur économique ». Cela consiste à mettre en place trois ensembles de procédures contribuant à pérenniser le développement d'une entreprise :

- **mesures de protection de son savoir-faire**
- **dispositifs de veille concurrentielle**
- **gestion de la communication**

A titre d'illustration, les systèmes de communication au sens large, ont démultiplié l'accès libre et instantané à une multitude de données. Ils ont ainsi dérégulé la diffusion de l'information et facilité, par exemple, les intrusions informatiques. Il est nécessaire d'intégrer ces paramètres. Dans les faits, l'intelligence économique vise à vérifier l'étendue des brevets, les contrôles d'accès, la sécurité informatique ou encore la diffusion de l'information externe.



L'application des critères ESG (environnement, social et gouvernance) aussi appelés communément « développement durable », se caractérise pour une entreprise par le fait de prendre soin de ses salariés, de ses actionnaires, de ses interlocuteurs (clients, fournisseurs...) et de l'environnement (volonté intrinsèque, évolution de la réglementation...).

L'application des critères ESG s'est développée depuis quelques années dans les PME alors que l'intelligence économique est encore très peu intégrée.

CALAO Finance a une approche adaptée vis-à-vis des participations car une PME ne dispose pas des mêmes moyens qu'une grande entreprise pour mettre en place ces politiques. Accompagner les participations sur ces sujets est structurant dans la relation de suivi et permet, selon CALAO Finance, d'optimiser leur pérennité et valoriser leurs actifs.

La politique d'investissement du FCPI Innovation Stratégique

Au moins 80% du FCPI sera investi dans des PME (dont 60% innovantes) avec des perspectives de croissance sur les cinq secteurs.

L'analyse des dossiers d'investissement combine à la fois une expertise classique d'investisseur :

- la qualité de l'équipe (management, organisation, complémentarité...)
- la qualité du « business model » (portefeuille clients, chiffre d'affaires...)

et une expertise technique :

- le positionnement de l'entreprise (potentiel mondial, brevet...)
- la stratégie de développement et de valorisation

Le fonds, selon sa taille, prendra de 10 à 25 participations dans des entreprises cibles soit au stade du capital risque, soit au stade du capital développement.

Au maximum 20% du FCPI sera investi dans un portefeuille d'OPCVM diversifiés, de type monétaire, obligataire, convertible ou action.

UFG LFP Cette allocation sera définie par la société de gestion, en fonction de ses propres critères en s'appuyant sur les analyses de professionnels tels qu'UFG-LFP, disposant des ressources techniques (études et recherches).



La société de gestion aura pour objectif d'optimiser la performance du Fonds sur sa durée de vie en diversifiant les placements de la part de l'actif du Fonds non soumise aux critères d'innovation.

La stratégie de gestion mise en œuvre comporte pour l'investisseur un ensemble de risque, rien ne garantit que le fonds atteindra ses objectifs de rentabilité et que les sommes investies seront recouvrées. L'investisseur doit donc évaluer les risques détaillés dans la notice d'information, avant d'investir dans le Fonds.



DURÉE DE BLOPAGE

Durée de blocage de 6 ans minimum pouvant aller jusqu'à 8 ans maximum sur décision de la société de gestion (soit au maximum jusqu'au 30 avril 2019).



UNE INFORMATION RÉGULIÈRE

Une lettre d'information semestrielle est adressée aux souscripteurs détaillant la composition des 80% du fonds investis en PME et des 20% investis en multi gestion OPCVM.



CADRE FISCAL ISF

En contre partie d'un risque en capital limité à votre apport et d'une durée de blocage de 6 ans minimum (soit jusqu'au 30 avril 2017) qui peut aller jusqu'à 8 ans (soit jusqu'au 30 avril 2019) sauf cas légaux prévus par le règlement du fonds, vous bénéficiez d'un double avantage fiscal :

- 40% de réduction sur l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) pour un foyer fiscal et ce dans la limite de 18.000€, soit une souscription de 45.000€ maximum (40% x 45.000€ = 18.000€)
- Une exonération d'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux).

Pour bénéficier de ces deux avantages fiscaux, l'investisseur doit conserver ses parts pendant au moins six ans à compter de la date de souscription. Le FCPI est un produit de défiscalisation. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Un FCPI ne bénéficie d'aucune garantie ou protection. La performance de ses investissements n'est pas certaine, les actifs sous-jacents présentent un risque de perte en capital.



L'analyse et le suivi des investissements :

L'équipe d'investissement de CALAO Finance s'appuie, pour la gestion du FCPI Innovation Stratégique, sur l'expertise en matière d'analyse financière, sectorielle et technique, de professionnels réunis au sein d'un comité d'experts.



Eric Gaillat*

Cofondateur, Président

Précédemment Fondateur de Pouvoir LBO à la Banque du Phénix et manager de Phénix Mezzanine, Conseil auprès des Associés Gérants de la Banque Arjil, Président d'Ipen Group / BusinessAngels.com et Directeur Associé d'Alto Invest.



Rodolphe Herbelin**

Cofondateur, Directeur Général

Précédemment Chargé d'Affaires à la BDPME (OSEO), Directeur d'Investissements chez IDF Capital et Directeur de Participations chez Alto Invest.

Investissement



Eric Delbecque

Conseiller aux Investissements

Précédemment Directeur de l'Institut des Etudes et Recherches pour la Sécurité des Entreprises.



Bruno Houette

Conseiller aux Investissements

Précédemment Directeur Général d'ABN AMRO Capital France.



Philippe Lapidus

Associé

Conseiller aux Investissements

Expert Comptable, Fondateur de Subventium.



Bernard Ochs

Associé

Conseiller aux Investissements

Fondateur de Netvalue, Vice-Président du Club Esprits d'Entreprise.

Expertise sectorielle



Nicolas Arpagian

Conseiller aux Investissements

• Sécurité Numérique

Directeur Scientifique du cycle « Sécurité Numérique » à l'Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice.



Gérald Delabie

Conseiller aux Investissements

• Installations, Equipements et Systèmes en Milieux Marins

Ingénieur Arts & Métiers, Président des Gadzarts de la Mer.



Jean-Paul Gillyboeuf

Conseiller aux Investissements

• Technologies de l'Information

Ingénieur Général de l'Armement, précédemment Directeur Général des systèmes d'informations et de communication du Ministère de la Défense.



Dominique Grandjean

Conseiller aux Investissements

• Biologie et Environnement

Docteur Vétérinaire, PhD, Habilité à la Direction des Recherches, Professeur à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort Spécialiste des risques biologiques.



Stephan Leyris

Conseiller aux Investissements

• Télécom et Réseau

Ingénieur Télécom ParisTech.



Yves Mathian

Conseiller aux Investissements

• Technologies de l'Information

Précédemment Directeur Technique de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (Ministère de la Défense).

La légitimité des membres du Comité d'experts permet une visibilité accrue dans les domaines ciblés par le FCPI Innovation Stratégique. L'avis consultatif du comité d'experts permet à l'équipe de gestion, seule habilitée à cet effet, de prendre les décisions d'investissement et de désinvestissement.

* : Auditeur de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale (Premier Ministre), Administrateur du Centre des Professions Financières (présidé par Edmond Alphandéry).
** : Membre du groupe de travail « Capital Investissement » du Club Esprits d'Entreprises.

CALAO Finance

CALAO Finance, société de gestion indépendante, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (GP 10000052), réunit à son capital des entrepreneurs, des financiers et des experts sectoriels reconnus. CALAO Finance intervient pour le compte de family offices, d'investisseurs institutionnels et privés.

Ses valeurs se résument par son nom, CALAO⁽¹⁾, oiseau symbole de prospérité, de sagesse et de communication.

LE COMITÉ STRATÉGIQUE

CALAO Finance s'appuie, pour la stratégie et la politique d'investissement de la société de gestion, sur l'expertise des personnalités, réunies au sein d'un comité stratégique (extrait) :

- **Jean-Philippe Bohringer** : Expert-Comptable, Président de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers.
- **Jean-Marc Bourmault** : Directeur Délégué auprès des Partenaires pour Patrimonia.
- **Michel Didier** : Economiste, Président de Coe Rexecode.
- **Xavier Kergall** : Fondateur et Directeur Général du Salon des Entrepreneurs.
- **Catherine Minard** : Directeur des Affaires Internationales du Medef.
- **Albert Ollivier** : Conseiller du Comité de Direction de la Caisse des Dépôts & Consignations.
- **Laurent Scheinfeld** : Directeur Pôle Financement de l'Innovation de GSM Consulting.

Ce comité permet à CALAO Finance d'avoir un avis consultatif sur la stratégie et sur la politique d'investissement de la société de gestion à partir d'un sujet choisi par le Comité de direction de la société de gestion.

Ce comité n'intervient pas dans la gestion des fonds gérés par CALAO Finance.

- Agrément AMF : n° GP 10000052
- Société de Gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum tout au long de la durée de vie du fonds y compris ses éventuelles prorogations (8 ans max.)	Dont TFAM distributeur maximum tout au long de la durée de vie du fonds hors éventuelles prorogations (6 ans max.)
Droits d'entrée	0.625% TTC max.	0.833% TTC max.
Droits de sortie	Néant	Néant
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3.950% TTC max.	1.500% TTC max.
Frais de constitution	0.125% TTC	Néant
Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0.150% TTC max.	Néant
Frais de gestion indirects liés aux investissements du Fonds dans des parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement (frais de gestion indirects réels et droits d'entrée et de sortie acquittés par l'OPCVM)	0.100% TTC max.	Néant
Total	4.95% TTC max.	2.33% TTC max.

- **Société de gestion** : CALAO Finance
- **Dépositaire** : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- **Commissaire aux comptes** : FIDUS
- **Valeur d'origine des parts A** : 100 €
- **Souscription minimale** : 10 parts
- **Valorisation** : semestrielle
- **Période de souscription** : jusqu'au 31/12/2011
- **Durée de blocage des parts** : 6 ans minimum sauf cas légaux (invalidité, décès)

AVERTISSEMENT

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6 ans à compter de la fin de la période de souscription (soit jusqu'au 30 avril 2017), sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le règlement. La durée de blocage peut aller jusqu'à 8 ans (soit jusqu'au 30 avril 2019), en cas de mise en liquidation du fonds avant la fin de la 6e année. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficiez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Date de l'agrément AMF : 21/01/2011



10, rue de Copenhague
75008 Paris

- **Tél.** : +33 (0)1 44 90 70 70
- **Mail** : info@calaofinance.com

⁽¹⁾ : Marque déposée par CALAO Finance